

**Bureau du 3 janvier 2005**

**Décision n° B-2005-2836**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Revente, à la SACVL, d'un tènement immobilier préempté par la Communauté urbaine et situé 33, rue Ferdinand Buisson**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) dont le siège social se trouve 36, quai Fulchiron à Lyon 5°, la Communauté urbaine a préempté, moyennant le prix de 470 000 admis par les services fiscaux, un tènement immobilier situé 33, rue Ferdinand Buisson à Lyon 3°, appartenant dans l'indivision aux consorts Peli, afin de permettre la création d'une offre de logements sociaux dans le secteur considéré.

Il s'agit de divers biens référencés cadastralement dans leur globalité sous le numéro 51 de la section CV et dont la désignation suit :

- deux maisons individuelles : l'une donnant sur cour, libre d'occupation, est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec un sous-sol partiel, l'autre donnant sur rue est occupée, à usage d'habitation, et comporte un seul niveau surélevé avec sous-sol,

- la parcelle de terrain de 442 mètres carrés sur laquelle sont édifiées lesdites constructions.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la SACVL, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine cet ensemble immobilier au prix de 470 000 précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat concernant la revente, à la SACVL, d'un tènement immobilier situé 33, rue Ferdinand Buisson à Lyon 3°.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

**3° - Le montant** de 470 000 résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,